



Novembre 2005

Chère candidate, cher candidat à la profession enseignante,

Permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir choisi l'enseignement et de vous souhaiter tout le succès possible dans vos études. Le moment n'a jamais été plus propice pour poursuivre un engagement comme celui que vous venez de prendre envers votre profession et envers le système d'éducation et les élèves de l'Ontario.

Je sais toute la difficulté dont peuvent s'accompagner vos premiers mois et votre première année d'enseignement. Aussi ai-je décidé de vous écrire pour vous informer moi-même d'une nouvelle initiative qui nous permettra de vous épauler pendant votre première année d'enseignement. Le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, destiné aux nouveaux enseignants et enseignantes des écoles ontariennes financées par les deniers publics, a été élaboré en collaboration avec notre Table de concertation sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant (au sein de laquelle sont représentés les organismes provinciaux du secteur de l'éducation, les enseignantes et enseignants débutants ainsi que les candidates et candidats à la profession). Il constituera la seconde étape de votre formation professionnelle.

Cet automne, nous allons présenter une loi afin d'inscrire des éléments additionnels dans un nouveau programme de soutien pour les nouveaux membres de la profession. Si l'Assemblée législative donne son accord, ceux-ci comprendront :

- l'autorisation, pour l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, de délivrer des cartes de compétence au lieu de cartes de compétence provisoires à tous les futurs diplômés des facultés d'éducation de l'Ontario et de convertir d'office toutes les cartes de compétence provisoires en circulation;
- deux évaluations simplifiées, par les directions d'école, des compétences en salle de classe, constituant une forme plus utile de l'évaluation du rendement du personnel enseignant et remplaçant l'examen écrit;
- l'accès à un perfectionnement enrichi, au besoin;
- l'inscription, sur votre carte de compétence, d'une mention par laquelle l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario signalera votre participation réussie au Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant.

De plus, nous octroierons immédiatement un nouveau financement de 15 millions de dollars aux conseils scolaires afin qu'ils puissent déployer certains volets du programme dès ce semestre, notamment :

- l'accès aux services de mentorat d'une enseignante ou d'un enseignant chevronné;
- un perfectionnement professionnel spécialisé;
- une orientation efficace.

Le perfectionnement professionnel peut varier mais portera probablement sur la gestion d'une salle de classe, l'interaction avec les parents, les besoins particuliers et d'autres sujets que le personnel enseignant débutant a cités comme étant susceptibles de lui être utiles en cours d'emploi pour compléter sa formation universitaire.

J'espère que vous choisirez d'enseigner dans le système d'éducation public de l'Ontario et que vous ne manquerez pas de vous tenir au courant des événements en vous joignant au Réseau provincial de l'éducation en Ontario (RPEO). Pour y accéder, visitez le site www.edu.gov.on.ca et cliquez sur « RPEO ». Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir m'écrire, à minister@edu.gov.on.ca, pour me faire toute suggestion susceptible d'améliorer le système d'éducation.

Veillez agréer, chère candidate, cher candidat, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,



Gerard Kennedy